



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contrôle et contentieux

Question écrite n° 45022

Texte de la question

M. Joel Hart attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les contrôles administratifs « repetes » dont font l'objet certaines entreprises françaises. Ainsi lui cite-t-il, pour l'exemple, le cas de l'Entreprise Sieges de France, située dans la vallée de la Nièvre, qui doit faire face à des contrôles fiscaux incessants et parfois simultanés dans plusieurs sites du groupe, en plus de tracasseries administratives de la part de l'URSSAF. Pourtant, les résultats des enquêtes menées à ce jour n'ont pas révélé d'irrégularités particulières. Ce groupe, dont la spécialité est la fabrication de meubles, de matelas et de canapés, occupe actuellement le 3e rang national et dispose d'un programme d'investissement et de développement permettant d'assurer l'embauche des personnels. Les préoccupations des dirigeants s'orientent davantage vers la création d'emploi et il serait préjudiciable que l'entreprise ne puisse progresser sous prétexte de connaître de multiples contrôles quelquefois injustifiés, accompagnés d'une complexité administrative non encore simplifiée comme il serait souhaité. Il lui demande si des mesures comptent être prises de façon à ce que ces mêmes entreprises ne subissent plus de la part d'une administration fiscale, trop perseverante parfois, des vérifications jugées nombreuses et plus que régulières ; mesures destinées à ne pas entamer l'enthousiasme des dirigeants d'entreprise soucieux de diriger leurs efforts vers la création d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Hart Joël](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45022

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5857